



Le 6 Mars 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Comité régional de la Mutuelle Nationale Territoriale

La MNT veut agir avec les collectivités locales pour préserver les solidarités entre agents en matière de protection sociale

La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), 1^{ère} mutuelle de la Fonction publique territoriale en santé comme en maintien de salaire, **réunit ses élus, représentant ses adhérents, et ses responsables locaux de la région Aquitaine les 6 et 7 mars à Bordeaux**. Expression de la démocratie mutualiste, cette rencontre fait partie d'un ensemble de 11 réunions locales organisées du 6 mars au 12 avril destinées à préparer les décisions qui seront soumises à l'assemblée générale de la mutuelle le 28 juin prochain à Lille.

2014 est une année particulière : **la Fonction publique territoriale fête ses 30 ans et la MNT ses 50 ans**. Depuis 50 ans en effet, plusieurs générations de militants ont œuvré pour faire vivre la solidarité mutualiste entre agents territoriaux, organisée librement et démocratiquement par ces agents eux-mêmes au sein de la MNT grâce au statut de la mutuelle.

Mais 2014 est aussi et surtout un grand rendez-vous pour le service public local puisque **les élections municipales vont désigner de nouvelles équipes d'élus locaux**. Or les communes et structures intercommunales rassemblent 80% des 1,8 million agents territoriaux et leurs employeurs ont des responsabilités y compris en matière de protection sociale.

Aussi la MNT met-elle aujourd'hui en avant **deux priorités** :

- **Préserver et consolider les solidarités existantes afin de permettre au plus grand nombre d'agents d'accéder à la santé et à la prévoyance**. 1 agent sur 3 a renoncé à des soins l'an dernier du fait de la difficulté d'accès aux soins ou à une couverture sociale insuffisante. Les collectivités locales peuvent participer financièrement à la protection sociale de leurs agents mais la mise en place de cette participation se traduit malheureusement trop souvent par des pratiques de dumping tarifaire ou social, aux dépens des nécessaires solidarités entre agents.
- **Généraliser la couverture maintien de salaire des territoriaux**. 1 agent sur 2 n'a pas de couverture de prévoyance et peut perdre la moitié de son traitement en cas de cumul d'arrêts de travail dépassant 3 mois sur une année. Une situation préoccupante puisque près de 80% des agents appartiennent à la catégorie C avec des traitements moyens n'excédant pas 1500€ ce qui les rend particulièrement exposés à des situations de précarité.

La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)

Présidée par Alain Gianazza, la MNT est, avec 1,1 million de personnes protégées, la 1ère mutuelle de la Fonction publique territoriale en santé comme en maintien de salaire. Elle milite pour une protection sociale responsable, au plus près des besoins des personnels des collectivités territoriales. Elle a fondé en 2011 avec 5 autres mutuelles le Groupe ISTYA qui avec 5,5 millions de personnes protégées, est le 1er groupe mutualiste de protection sociale en France.

Contact presse :

Pierre Bernard, Directeur de la Communication de la MNT : pierre.bernard@mnt.fr / 01 44 83 13 03
Dominique Dardel : dominique.dardel@ad-convergence.com / 01 42 84 48 07